

Une source méconnue pour l'histoire paroissiale : les semainiers ou registres aux prônes. L'exemple du diocèse de Cambrai¹

Tenter d'approcher au plus près la vie religieuse des fidèles à l'époque moderne - tout comme au cours du moyen âge ou des temps contemporains - impose d'aller au contact direct de la pratique. En ce domaine, les archives paroissiales se révèlent une source essentielle et incontournable. Comptes, fondations pieuses, obituaires, registres paroissiaux - sans oublier les papiers légués par les anciennes confréries - offrent à l'historien un panel de sources du plus haut intérêt et bien connu. Il est par contre un type de documents fort peu utilisés : les semainiers².

Notre objectif dans les pages qui suivent sera de présenter cette source, de détacher ses principales caractéristiques, de montrer ses apports potentiels et - fatalement - ses limites, au travers de quelques thèmes. Il s'agira donc pour chacun d'entre eux d'ébaucher les perspectives de recherche ouvertes par ces documents et non pas d'en réaliser une véritable étude.

Pour ce faire, nous avons mis à profit les semainiers d'une trentaine de paroisses du diocèse de Cambrai³. Malheureusement, il faut déplorer le peu d'archives paroissiales disponibles pour la partie de ce diocèse aujourd'hui française. À l'inverse de la Belgique, les anciens fonds paroissiaux ont rarement rejoint les dépôts officiels. On ne s'étonnera donc pas que beaucoup de nos exemples proviennent des anciens Pays-Bas.

1. Les documents

Aussi appelés registres aux prônes ou registres d'annonces, les semainiers

¹ Abréviations : A.D.N. : Archives départementales du Nord; A.É.M. : Archives de l'État à Mons; A.É.T. : Archives de l'État à Tournai; A.M.C. : Archives du Musée du Chapitre à Soignies; A.P. : Archives paroissiales.

² Sur les archives paroissiales, voir Ph. DESMETTE, *Typologie des archives paroissiales dans le cadre de l'actuel diocèse de Tournai*, dans *Congrès de Mons. Sixième congrès de l'Association des cercles francophones d'histoire et d'archéologie de Belgique*, t. IV, Mons, 2003, p. 1 035-1 051.

³ Sur l'histoire du diocèse de Cambrai à l'époque moderne, voir A. LOTTIN, *Les temps modernes*, dans *Cambrai et Lille*, éd. P. PIERRARD, Paris, 1978, p. 95-180 (Histoire des diocèses de France, 8).

contiennent, comme l'indiquent ces différentes appellations, les annonces relatives à la vie paroissiale pour la semaine à venir faites au prône chaque dimanche par le curé. Ce que certains pasteurs résumèrent par : *Annotationes* (sic) *officiorum dominicalium, festorum ac publicationes bannorum et obituum qui in toto anni decursu celebrantur*⁴ ou *Livre d'annonces des offices et messes dans l'église de Ramecroix*⁵. Les éventuelles annonces effectuées au cours de la semaine, lors des fêtes auxquelles l'assistance à la messe était obligatoire, y sont également intégrées⁶. Chaque notice hebdomadaire débute par la datation du dimanche ou de la fête

Dominica Trinitatis
anni 1681

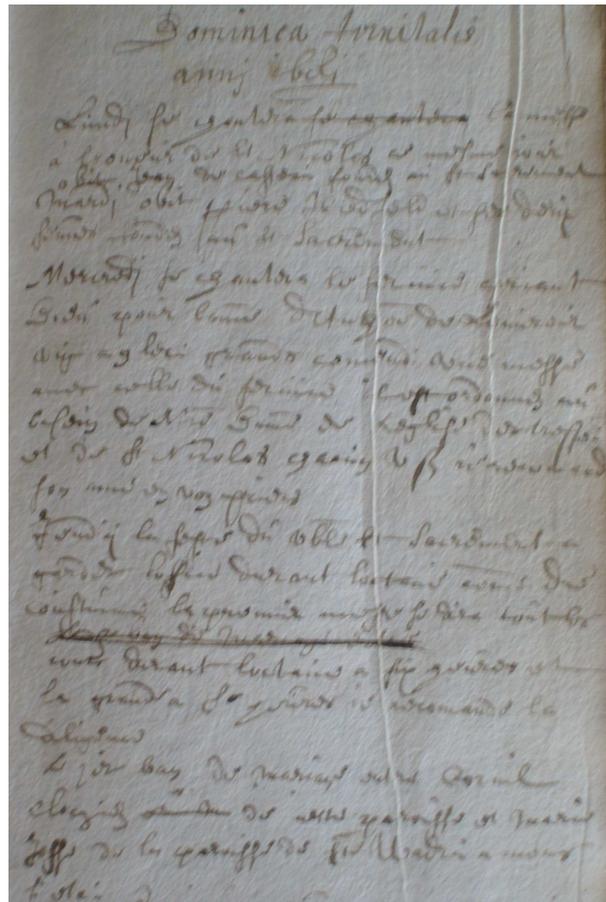
Lundi se chantera ~~se chantera~~ la messe à l'honneur de St Nicolas. Le mesme jour obit Jean De Casteau fondez au St Sacrement

Mardi, obit Pierre Hedfeld et ses deux femmes, fondez au St Sacrement

Mercredi se chantera le service priant Dieu pour l'ame d'Anthoine De Louvroir vig[iles] a 9 lec[ons], grandes comend[asses], une messe avec celle du service. Il est ordonnez au basein de Notre-Dame de l'église, des tresp[assés] et de St Nicolas chacun V s[ous]. Je recomand son ame en vos priers.

Jeudy la feste du v[énéra]ble St Sacrement a garder. L'office durant l'octave com[m]e de costume. La premier messe se dira tout les ~~Le 3^e ban de mariage entre~~ jours durant l'octave a six heures et la grand a 8 heures. Je recommande la diligence

Le 1^{er} ban de mariage entre Cornil Clocquez ~~et m~~ de ceste paroisse et Marie Josse de la paroisse de Ste Wadru a Mons. Si etc.



selon le calendrier liturgique, la plupart du temps rédigée en latin⁷. Il n'est pas rare toutefois que la date du calendrier civil soit fournie en parallèle⁸. Sont

⁴ A.M.C., A.P., Neufvilles. Semainier, 1748-1758.

⁵ A.É.T., A.P., Gaurain-Ramecroix, 175. 1712-1725.

⁶ Cfr. *infra*.

⁷ L'usage du français reste exceptionnel. *Dim. 17^{me} apres la Pent.* A.É.T., A.P., Montroeuil-au-Bois, 1. 1764.

⁸ A.M.C., A.P., Steenkerque. 1682-1693. Le curé de Sainte-Élisabeth à Mons n'indiquait pas en 1663 les dates précises, mais bien le rang de la semaine dans le mois. A.É.M., A.P., Mons, Sainte-

ensuite énumérées les annonces selon l'ordre des jours, jusqu'au dimanche suivant. Chaque jour fait en principe l'objet d'un alinéa. Les bans de mariage figurent en fin de notice.

Ces registres sont conservés par centaines pour le XVII^e et surtout le XVIII^e siècle dans les fonds d'archives paroissiales⁹. Les plus anciens remontent aux premières décennies du XVII^e siècle : 1612¹⁰ à Binche, 1627 à Mainvault¹¹. Et de remarquables séries couvrent régulièrement une large part des deux derniers siècles de l'Ancien Régime. Ainsi conserve-t-on pour la paroisse de Binche seize volumes entre 1612 et 1807¹² ou dix-sept pour la paroisse Sainte-Élisabeth à Mons (1662-1810)¹³. Cela se vérifie également en milieu rural : quinze registres à Wihéries entre 1651 et 1803¹⁴. Chaque semainier peut couvrir des périodes variables, mais celles-ci excèdent rarement vingt années, selon la prolixité et l'écriture des prêtres. Ils se présentent généralement sous la forme de registres d'une trentaine de centimètres de hauteur et de dix centimètres de largeur.

Outre les annonces hebdomadaires, les semainiers peuvent contenir d'autres données. Celui de Montroeuil-au-Bois pour les années 1793-1798 renferme une liste des membres de la confrérie Notre-Dame entre 1753 et 1768. Dans ce cas, le registre de la confrérie fut réutilisé plus tard comme semainier¹⁵. À Basècles, un registre servit à la fois de semainier et, tête-bêche, de registre paroissial¹⁶. De même, un certain nombre de baptêmes, mariages et funérailles de Bray furent actés dans un semainier¹⁷. Une liste des premiers communiant de Oeudeghien figure à la fin du semainier des années 1779-1797. Dans un autre (1752-1760), c'est une liste des fondations qui a trouvé place¹⁸.

Ces documents peuvent au départ réclamer une certaine sagacité de la part du lecteur moderne. En effet, les indications très répétitives que devaient fournir les prêtres poussèrent ceux-ci à n'indiquer pour un certain nombre d'éléments que l'un ou l'autre mot clé, suivi d'*etc.* Ainsi pour les bans de

Élisabeth, 16.

⁹ On conserve pour la paroisse Saint-Jacques de Tournai des copies (XIX^e siècle) d'extraits de semainiers de 1542 à 1586. Ces extraits concernent des événements survenus dans la paroisse, mais ne reprennent en rien les annonces dominicales habituelles. A.É.T., A.P., Tournai, Saint-Jacques, 32.

¹⁰ A.É.M., A.P., Binche, 71.

¹¹ A.É.T., Registres paroissiaux, 626. Mainvault.

¹² A.É.M., A.P., Binche, 71-86. Semainiers, 1612-1807.

¹³ A.É.M., A.P., Mons, Sainte-Élisabeth, 16-32.

¹⁴ A.É.M., A.P., Wihéries, 38-52.

¹⁵ A.É.T., A.P., Montroeuil-au-Bois, 1.

¹⁶ A.É.M., A.P., Basècles, 8. 1697-1707.

¹⁷ A.É.M., A.P., Bray, 6. 1709-1717. Les actes concernent les années 1704-1717.

¹⁸ A.É.T., A.P., Oeudeghien, 6 et 4.

mariage. La formule rappelant l'obligation pour tout fidèle ayant connaissance d'un empêchement à une union d'en avertir le curé sous peine d'excommunication se résume régulièrement à : *Si etc.* De même, les pasteurs usèrent régulièrement d'abréviations dont le déchiffrement peut susciter quelques difficultés : *DPPD du mois* signifie ainsi «dimanche prochain, le premier dimanche du mois»¹⁹. L'absence fréquente de ponctuation ne facilite pas davantage les choses. Les documents les plus anciens présentent en outre régulièrement des écritures particulièrement serrées.

Il faut compter également avec les ratures parfois présentes en nombre dans certains documents. Elles peuvent être interprétées diversement. S'agit-il d'une erreur intervenue lors de la rédaction et qui fut logiquement corrigée. Ou bien se trouve-t-on face à un événement prévu, mais finalement annulé ? Enfin, certains offices barrés d'une croix furent par ailleurs bien célébrés, ce signe indiquant simplement que le paiement a bien eu lieu, ce pour quoi on recourt à d'autres moments à la mention *solvit*. Des ajouts pouvaient donc avoir lieu après l'annonce²⁰.

La rédaction, on le voit, suscite des interrogations. Avait-elle lieu progressivement, les demandes diverses (offices ou autres) venant s'intercaler aux événements prévisibles (messes fondées, fêtes), à la manière d'un agenda ? Ou faut-il au contraire considérer qu'on y procédait d'un trait, à la veille du dimanche ? Se pose dès lors la question de l'existence de "brouillons" ou "d'aide-mémoire" éventuels, sous la forme de billets ou autres. L'hypothèse d'une rédaction unitaire est à privilégier dans la mesure où il n'existe généralement pas d'espaces, de blancs inutiles dans les registres. Les variations d'écritures par ailleurs ne se produisent jamais à l'intérieur d'une semaine.

On ne peut négliger non plus le problème de l'exhaustivité des annonces. Nous savons que dans certaines paroisses les recommandations des personnes récemment décédées n'étaient pas notées dans les semainiers. On retrouve par contre entre les pages de ceux-ci de petits billets portant différents noms à recommander, ceux-ci étant rayés les uns après les autres²¹. Il faut constater également l'omission d'indications, largement connues à l'époque. Telle par exemple l'obligation de chômer lors de certaines fêtes²². Enfin, productions humaines, ces semainiers seront toujours, par la force des choses, tributaires du bon vouloir et du soin de leurs rédacteurs.

¹⁹ A.É.T., A.P., Montroeuil-au-Bois, 1. Quatrième dimanche après la Pentecôte 1766.

²⁰ A.M.C., A.P., Louvignies, 18. 1711.

²¹ Ainsi à Neufvilles, alors que le semainier 1765-1770 ne mentionne pas les recommandations, on y trouve deux feuillets non datés mentionnant l'un trois personnes, l'autre six personnes à recommander. Archives du doyenné de Soignies. Musée du Chapitre.

²² Tel était régulièrement le cas à Binche. À titre d'exemple, la Circoncision du Christ ne fait l'objet en 1671 d'aucune indication particulière. A.É.M., A.P., Binche, 76.

2. Quelques thèmes

2.1. Les fêtes de précepte

En raison de leur caractère systématique, les offices dominicaux (messes et vêpres) font l'objet de très peu de commentaires. Tout au plus indique-t-on une modification de l'heure des célébrations selon les saisons. D'octobre à la Saint-Joseph, la première messe se célébrait à Neufvilles à 7 heures et la grand-messe à 10 heures. Ensuite, elles passaient respectivement à 6 et 9 heures. À partir de la Toussaint, la messe dominicale débutait à 8 heures à Gaurain²³. Les entorses aux horaires habituels faisaient l'objet d'avertissements. Ainsi la messe de minuit la nuit du 24 au 25 décembre²⁴. Le dernier dimanche du mois, étaient généralement annoncées les indulgences liées au premier dimanche du mois suivant²⁵.

Outre les dimanches, le nombre de fêtes de précepte dont la commémoration était obligatoire pour l'ensemble des fidèles varia au fil du temps²⁶. Il faut distinguer les fêtes majeures - ou *fêtes à garder comme le jour du dimanche*²⁷ (FM) - qui, outre l'assistance à la messe, impliquaient le chômage de la journée, et les fêtes mineures ou petites fêtes (PF), lors desquelles le travail était autorisé après la messe²⁸. Le synode de 1604 énumérait trente-huit fêtes majeures et dix fêtes mineures²⁹. À défaut de permettre de vérifier l'application concrète - ou non - de ces préceptes, les annonces dominicales nous informent quant aux exigences transmises par le clergé paroissial. Ainsi la Décollation de Saint-Jean-Baptiste (29 août), normalement fête mineure, n'est-elle mentionnée ni à Binche en 1613³⁰ ni à Mainvault en 1627³¹.

D'autre part, elles renseignent certaines évolutions. Ainsi constate-t-on

²³ A.M.C., A.P., Neufvilles. Semainier, 1751; A.É.T., A.P., Gaurain, 179.

²⁴ A.É.T., A.P., Oeudeghien, 2. 1702.

²⁵ *Dimanche prochain, le premier dimanche du mois, les pardons ordinaires*. A.M.C., A.P., Naast, 1782. Grégoire XIII et Paul V concédèrent différentes indulgences aux fidèles du diocèse de Cambrai accompagnant les processions organisées dans toutes les églises paroissiales le premier dimanche du mois. A.É.M., Saint-Nicolas-en-Havré, 7. Début XVII^e siècle.

²⁶ Ph. DESMETTE, *Les fêtes de précepte dans le diocèse de Cambrai à l'époque moderne*, à paraître dans la *Revue du Nord*.

²⁷ A.M.C., A.P., Steenkerque. 1696. 19 mars, Saint-Joseph.

²⁸ *Fest jusque apres la messe*. A.É.T., A.P., Aubechies, 75. 28 décembre 1644. Dites aussi parfois *petites fêtes*. A.M.C., A.P., Louvignies, 19. 30 mars 1723. Mardi de Pâques.

²⁹ Th. GOUSSET, *Les actes de la province ecclésiastique de Reims*, t. III, Reims, 1844, p. 667-668.

³⁰ A.É.M., A.P., Binche, 71.

³¹ A.É.T., Registres paroissiaux, 626. Mainvault.

qu'à la fin du XVII^e siècle, l'ensemble des fêtes majeures signalées en 1604 demeurent toujours présentes, mais qu'une nouvelle a été ajoutée, le 19 mars, jour de la Saint-Joseph. Ce culte prit, on le sait, une large extension à l'époque³² et trouva sa concrétisation en 1679 dans une bulle d'Innocent X qui plaçait les territoires du roi d'Espagne sous sa protection³³. Par contre, les fêtes mineures connurent une large régression : quatre sur les dix seulement sont encore commémorées³⁴.

Les semainiers permettent de bien cerner la réforme des fêtes chômées opérée au milieu du XVIII^e siècle. Le 3 avril 1751, le pape Benoît XIV adressa à l'archevêque de Malines et à ses suffragants un bref par lequel il opérait une modification substantielle des jours de fêtes, en fixant à vingt le nombre des fêtes chômées, tandis que les autres étaient ramenées au rang de fêtes mineures avec simple obligation d'entendre la messe³⁵. Le diocèse de Cambrai, qui n'appartenait pas à cette province, et dont le siège, archiépiscopal de surcroît, était situé en-dehors des Pays-Bas, n'était en principe pas concerné par la mesure. Le Gouvernement de Bruxelles tenta toutefois d'obtenir du souverain pontife³⁶ et de l'archevêque Saint-Albin l'application de cette mesure dans la partie de son diocèse située dans les Pays-Bas³⁷. Les semainiers permettent de constater que rien ne changea en 1751 et 1752. L'année suivante par contre, les fêtes supprimées par Benoît XIV sont systématiquement transférées au dimanche suivant. Ce qui se révèle conforme à un mandement pastoral du 30 septembre 1752³⁸. En 1758, les fêtes retrouvent leur place normale, mais seule l'obligation d'entendre la messe y est encore attachée³⁹. C'est là aussi le résultat

³² B. DOMPNIER, *Thérèse d'Avila et la dévotion française à saint Joseph au XVII^e siècle*, dans *Les échanges religieux entre la France et l'Espagne du moyen âge à nos jours*. Actes du colloque organisé par la Société d'histoire religieuse de la France. Bordeaux, 12-14 septembre 2001, Paris, 2004, p. 175-190 (*Revue d'histoire de l'Église de France*, 90) et ID., *Les religieux et saint Joseph dans la France de la première moitié du XVII^e siècle*, dans *Religieux, saints et dévotions. France et Pologne XIII^{ème}-XVIII^e siècles*, Clermont-Ferrand, 2003, p. 57-75 (*Cahiers du Centre d'histoire "espaces et cultures"*, 16).

³³ C.A., *Développement historique du culte de S. Joseph*, dans *Revue bénédictine*, t. XIV, 1897, p. 202-208. Le texte d'Innocent XI est publié dans le *Bullarium Romanum. Bullarum, diplomatum et privilegiorum sanctorum romanorum pontificum*, t. XIX, Turin, 1882, p. 170-171.

³⁴ A.M.C., A.P., Neufvilles. *Semainier*, 1681; A.É.T., Tourpes, 4. 1689.

³⁵ Ce bref est publié dans P.-F.-X. DE RAM, *Synodicon Belgicum sive acta omnium ecclesiarum Belgii a celebrato concilio tridentino usque ad concordatum anni 1801*, t. II, Malines, 1829, p. 502-503. Il fit l'objet d'une publication par l'archevêque de Malines Thomas-Philippe d'Alsace le 8 juillet suivant. *Idem*, p. 502-505.

³⁶ Benoît XIV refusa d'imposer aux évêques étrangers aux Pays-Bas de suivre cette réforme. Il appartenait aux prélats eux-mêmes d'entamer la démarche. A.G.R., Conseil Privé autrichien. Cartons, 703. Lettre du cardinal Albani, 4 décembre 1751.

³⁷ Lettre de Charles de Lorraine à Charles de Saint-Albin, 1^{er} juin 1752. A.D.N., 3 G 2 875.

³⁸ A.D.N., Placards 8 349.

³⁹ A.M.C., A.P., Neufvilles. *Semainier*, 1751-1758; A.É.T., A.P., Gaurain, 178-179. 1747-1766.

d'une ordonnance archiépiscopale du 21 avril 1757⁴⁰.

FÊTES ANNONCÉES DANS LES SEMAINIERS DE NEUFVILLES

	1750	1758		1750	1758
Circoncision	FM	FM	St Jacques	FM	PF
Épiphanie	FM	FM	St Laurent	FM	PF
Purification BMV	FM	FM	Assomption BMV	FM	FM
St Mathias	PF	PF	St Bartholomé	FM	PF
St Joseph	FM	FM	Nativité BMV	FM	FM
Annonciation BMV	FM	FM	Exaltation Ste Croix	FM	PF
Pâques	FM	FM	St Mathieu	FM	PF
Lundi de Pâques	FM	FM	St Michel	FM	PF
Mardi de Pâques	PF	PF	Sts Simon et Jude	FM	PF
Sts Philippe et Jacques	FM	PF	Toussaint	FM	FM
Invention Ste Croix	FM	PF	St Martin	FM	PF
Ascension	FM	FM	Ste Catherine	FM	PF
Pentecôte	FM	FM	St André	FM	PF
Lundi de Pentecôte	FM	FM	St Nicolas	FM	FM
Mardi de Pentecôte	PF	PF	Conception BMV	FM	FM
St Sacrement	FM	FM	St Thomas	FM	PF
Nativité St Jean-Baptiste	FM	FM	Noël	FM	FM
Sts Pierre et Paul	FM	FM	St Étienne	FM	FM
Visitation BMV	FM	PF	St Jean Évangéliste	FM	PF
Ste Marie-Madeleine	FM	PF	Sts Innocents	PF	PF

L'obligation du jeûne jusqu'à midi et l'abstinence de chair toute la journée, lors des rogations, des quatre-temps ou la veille de certaines fêtes, telle la Saint-Laurent (10 août), était rappelée aux fidèles pour autant qu'ils n'aient *point d'empêchement légitime*⁴¹. De même les privations quadragésimales⁴².

2.2. Les pratiques de dévotion

À côté des fêtes de précepte, de nombreux autres offices, sans contrainte pour les fidèles, devaient être annoncés au prône. Il pouvait s'agir d'offices

⁴⁰ Bibliothèque du Séminaire épiscopal de Tournai. Mandements, Musée F 3.

⁴¹ A.M.C., A.P., Neufvilles. 6 août 1724.

⁴² A.É.T., A.P., Tourpes, 23 février 1689. Premier jour de Carême, abstinence de chair et d'oeufs.

fondés, célébrés grâce à des rentes léguées par les fondateurs ou à *dévotion* et financés grâce aux sommes récoltées au *bassin*⁴³ ou au *platelet*⁴⁴ lors d'un *pourcha*⁴⁵, c'est-à-dire une quête⁴⁶. Dans d'autres cas, ils résultaient d'une demande particulière de *quelque bonne personne*⁴⁷, rarement nommée.

La plupart des paroisses voyaient ainsi célébrer toutes les semaines tel ou tel office particulier. La prudence s'impose toutefois quant à la permanence de ces traditions. En 1701, une messe des trépassés est systématiquement annoncée pour le lundi à Oeudeghien, ainsi qu'une autre en l'honneur de sainte Appoline. Mais en 1758, les mentions s'espacent considérablement⁴⁸. Faut-il y voir un changement dans les usages ou une négligence du curé dans ses annonces ?

À Mainvault en 1626, était célébrée une messe chaque lundi pour les trépassés et chaque jeudi en l'honneur de saint Pierre, le patron local⁴⁹, et du Saint-Sacrement. Le mardi était quant à lui très souvent occupé par un office à saint Roch⁵⁰. Le lundi était à Binche en 1613 l'occasion d'un office à saint Ursmer, patron du chapitre et de la paroisse, et d'un autre pour les trépassés. On peut également noter la célébration hebdomadaire, voire deux fois la semaine, d'un office du Saint-Sacrement⁵¹. À Aubechies (1644), on célébrait pratiquement chaque jeudi une messe du Saint-Sacrement, tandis que le lundi était consacré aux trépassés⁵². Des offices pouvaient par ailleurs avoir une périodicité moins forte, une fois l'an par exemple. Ainsi l'office, établi dans de très nombreuses paroisses, sans doute dès la fin du XVI^e siècle, en l'honneur du Saint-Nom de Jésus⁵³.

Ces quelques exemples n'ont pas été choisis au hasard. En maints endroits, des offices en l'honneur du Saint-Sacrement avaient lieu le jeudi et cela

⁴³ *A l'intention des bienfaiteurs au basein* A.M.C., A.P., Neufvilles. Cinquième dimanche après la Pentecôte 1689.

⁴⁴ Messe en l'honneur du Saint-Sacrement *pour les bienfaiteurs au platelet*. 12^e dimanche après la Pentecôte, 1691.

⁴⁵ A.É.T., Registres paroissiaux, Mainvault, 626. 15 janvier 1627. On *pourchassera* pour financer la messe célébrée le jour du Saint-Nom de Jésus. A.É.T., A.P., Quartes, 1. 19 juin 1746. Messe Saint-Éleuthère pour obtenir du beau temps. *On la pourchassera*.

⁴⁶ Sur ces termes, voir F. GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*, nlle éd., t. VI, Paris, 1938, 208 et 284-285.

⁴⁷ A.É.M., A.P., Mons, Sainte-Élisabeth, 16. 2^e dimanche de janvier 1663.

⁴⁸ A.É.T., A.P., Oeudeghien, 2 et 4.

⁴⁹ Status dioecesis Cameracensis (1716), t. II, f/ 263. Bibliothèque du Séminaire épiscopal de Tournai. Codex 115.

⁵⁰ A.É.T., A.P., Registres paroissiaux, 626. Mainvault.

⁵¹ A.É.M., A.P., Binche, 71.

⁵² A.É.T., A.P., Aubechies, 75.

⁵³ A.M.C., A.P., Steenkerque. 2^e dimanche après l'Épiphanie 1769.

dès le début du XVII^e siècle⁵⁴. Le lundi par contre était souvent consacré aux Trépassés⁵⁵. Et le dimanche déjà, après les vêpres, un salut pouvait être célébré à leur intention⁵⁶. On notera également la popularité, en certaines paroisses, du saint patron. Certains protecteurs, on pense à saint Roch notamment, étaient spécialement invoqués contre les maladies, en particulier au XVII^e siècle⁵⁷. Mais bien d'autres également. Ainsi saint Martin à Steenkerque pour *nous préserver de la contagion tant des hommes que de bestes*⁵⁸. En milieu rural, solliciter, par l'entremise d'un office, l'aide d'un bienheureux afin de bénéficier d'une météo favorable, notamment en période de moisson, constituait une pratique fréquente⁵⁹.

Certaines fêtes du sanctoral, bien que dépourvues de tout caractère contraignant, bénéficiaient aussi d'une annonce particulière, spécialement lorsque le saint honoré à cette occasion était connu pour être le protecteur privilégié de certains fidèles. Il pouvait s'agir d'un groupe social (sainte Anne pour les veuves⁶⁰; saint Grégoire⁶¹ pour les écoliers). Mais aussi des membres d'une profession. Ainsi à Etroeuingt la Saint-Eloi pour les laboureurs, maréchaux et charrons; la Saint-Séverin pour les tisserands; la Saint-Crespin pour les cordonniers ou encore les quatre couronnés pour les tailleurs de pierre⁶². Ce qui permet en outre d'approcher les métiers développés dans la paroisse. Le fait est plus évident encore lorsqu'un groupement professionnel organisé, une corporation existe⁶³. Il en va de même pour les saints patrons des confréries⁶⁴. Des saints qui bénéficiaient d'un culte local, outre le patron, obligatoirement fêté, étaient également mis à l'honneur. Ainsi sainte Wivine à

⁵⁴ E. BERTAUD, *Eucharistie*, dans *Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique*, t. IV, Paris, 1961, c. 1 627-1 628.

⁵⁵ Dès le XII^e siècle, des cérémonies en l'honneur des trépassés sont attestées le lundi dans les monastères. Il faut attendre le siècle suivant pour les voir toucher les églises séculières, dans le diocèse de Cambrai notamment. Voir M.-A. POLO DE BEAULIEU, *Le "lundi des trépassés". Création, diffusion et réception d'un rituel*, dans *Annales. Histoire, sciences sociales*, t. LIII, 1998, p. 1 191-1 217.

⁵⁶ A.M.C., A.P., Henripont, 1769; Naast, 1782. À propos du salut, cfr *infra*.

⁵⁷ A.É.T., Registres paroissiaux, Mainvault, 626. 1627; A.É.T., A.P., Aubechies, 75. Semainier, 1644.

⁵⁸ A.M.C., A.P., Steenkerque, 18 novembre 1770

⁵⁹ A.É.T., A.P., Quartes, 1. 19 juin 1746. Messe en l'honneur de saint Éleuthère pour obtenir du beau temps.

⁶⁰ A.D.N., J 881/124. 26 juillet 1739.

⁶¹ Cfr *infra*.

⁶² A.D.N., J 881/124. 25 octobre et 9 novembre 1739.

⁶³ Messe Saint-Crépin pour les garçons cordonniers de Binche le 25 octobre 1783. Il existait par ailleurs une confrérie Saint-Crépin. A.É.M., A.P., Binche, 84 et 19.

⁶⁴ Jurbise, Doyenné, A.P., Erbaut, 1733. Saint-Barthélemy.

Louvignies, dont l'église possédait une partie des reliques⁶⁵.

On peut remarquer la mise en valeur, au cours de certains offices, du Saint-Sacrement. À Etroeungt, de nombreuses annonces relatives aux messes de dévotion signalent qu'aura lieu la bénédiction du Saint-Sacrement, parfois d'ailleurs pour obtenir une faveur (*la nécessité du temps*)⁶⁶. Ailleurs, une procession avec le Saint-Sacrement clôturait les offices⁶⁷. Les semainiers signalent également les adorations prévues devant le Corps du Christ⁶⁸.

Le XVIII^e siècle vit se multiplier la pratique du salut. Alors qu'elle restait auparavant très discrète, elle devint fréquente le dimanche⁶⁹. C'est le cas à Steenkerque où aucune mention en ce sens ne se rencontre dans les semainiers du XVII^e siècle ni de la première moitié du XVIII^e siècle. Dans les années 1770, un salut avait lieu chaque dimanche après les vêpres, le plus souvent en l'honneur des trépassés de manière générale ou d'un défunt en particulier⁷⁰. Cet usage de faire célébrer un salut dans des circonstances précises n'a d'ailleurs rien de rare. À Etroeungt, une personne le fit célébrer toute une semaine en février 1739. Et régulièrement il en était annoncé au cours de la semaine pour l'un ou l'autre défunt⁷¹.

Les grands événements du temps pouvaient donner lieu à des offices particuliers. Une victoire militaire par exemple⁷². Mais aussi un épisode familial dans l'entourage du souverain : *Messe solennelle en action de grace, avec exposition du très Saint Sacrement et procession et en suite le Te Deum pour le retablissement de la santé de Monseigneur le Duc de Chartes, fils de Monseigneur le Duc d'Orléant*⁷³.

Les semainiers offrent encore des indications relatives aux processions. La procession générale de la paroisse, bien entendu, le jour de la dédicace de l'église le plus souvent⁷⁴. On pense aussi à la procession du Saint-Sacrement, le jour de la Fête-Dieu⁷⁵ ou à d'autres jours de fêtes, selon le contexte local. Ainsi

⁶⁵ A.M.C., A.P., Louvignies, 19. 1717. A. FASSEAUX, *Aperçu historique sur Chaussée-Notre-Dame-Louvignies en Hainaut*, Ath, 1957, p. 49.

⁶⁶ A.D.N., J 881/124. 20 avril 1739.

⁶⁷ A.M.C., A.P., Louvignies, 19. 16 août 1723. Saint-Roch.

⁶⁸ De 6 h à 18 h à Oeudeghien le 10 août 1702. A.É.M., A.P., Oeudeghien, 2.

⁶⁹ Sur l'implantation tardive du salut, voir M. CLOET, *La religion populaire dans les Pays-Bas méridionaux au XVII^e siècle*, dans *Revue du Nord*, t. LXVII, 1985, p. 928-929.

⁷⁰ A.M.C., A.P., Steenkerque. 1768-1776.

⁷¹ A.D.N., J 881/124. 20 avril 1739.

⁷² Un *Te Deum* fut célébré en action de grâce à Oeudeghien le 12 novembre 1758 pour la victoire de Marie-Thérèse sur la Prusse. A.É.T., A.P., Oeudeghien, 4.

⁷³ A.D.N., J 881/124. Etroeungt, 4 février 1739.

⁷⁴ Le dimanche dans l'octave de l'Ascension à Louvignies. A.M.C., A.P., Louvignies, 19. 1717.

⁷⁵ A.É.T., A.P., Aubechies, 75. 15 juin 1644.

la Saint-Laurent à Aubechies⁷⁶. N'oublions pas les rogations, les lundi, mardi et mercredi avant l'Ascension, précédées des petites rogations, le 25 avril, jour de la Saint-Marc. De petites processions à l'intérieur même de l'église, *aux tombeaux* - c'est-à-dire avec un arrêt au-dessus des tombes - se déroulaient régulièrement dans beaucoup de localités en mémoire des défunts⁷⁷.

Des pratiques pieuses qui ont parfois laissé peu de traces par ailleurs peuvent sortir de l'ombre. Ainsi la coutume de faire bénir des chandelles à la Purification de la Vierge⁷⁸, des semences à la Saint-Matthieu⁷⁹, des pommes à la Saint-Christophe⁸⁰ ou du pain le jour de la Saint-Hubert. Concernant ce dernier, des quêteurs venant du sanctuaire ardennais visitaient chaque année les paroisses afin de présenter les reliques du saint à la vénération et de récolter les aumônes des fidèles désireux de s'inscrire dans la confrérie établie dans leur abbaye⁸¹. Le curé de Steenkerque rappela à ses fidèles en 1696 qu'outre les confrères, *ceux qui ont mangé de la laiterie pendant le Caresme doivent aussi payé* (sic)⁸². À noter, plus exceptionnellement, l'annonce de jubilés octroyés par le Vatican. Ainsi en 1759 ou en 1770⁸³.

2.3. Les temps de la vie

Des baptêmes, il n'est pas question dans les semainiers. La cérémonie ne dépasse pas la sphère familiale et la proximité entre la naissance et le sacrement ne laisse aucune place pour une annonce dominicale. On note pareillement peu d'allusions aux relevailles, signalées très occasionnellement⁸⁴.

Les mariages retiennent bien davantage l'attention. Les trois bans qui devaient précéder chaque union sont renseignés⁸⁵. Rappelons d'ailleurs que les

⁷⁶ A.É.T., A.P., Aubechies, 75. 10 août 1644.

⁷⁷ A.É.M., A.P., Mons, Sainte-Élisabeth, 16. 1^{er} dimanche de février 1663.

⁷⁸ A.É.T., A.P., Aubechies, 75. 3 novembre et 2 février 1644.

⁷⁹ A.D.N., J 881/124. 21 septembre 1739.

⁸⁰ A.É.T., A.P., Oeudeghien, 2. 25 juillet 1702.

⁸¹ Citons par exemple la liste figurant dans un semainier de Neufvilles (1680-1701) qui mentionne les dons effectués au profit de la confrérie Saint-Hubert. L'exposition des reliques est attestée le 20 décembre 1759. A.M.C., A.P., Neufvilles. Voir au sujet de cette pratique J.-M. DOUCET, *Le pèlerinage à Saint-Hubert. Controverse internationale et ripostes imprimées*, dans *Piété baroque en Luxembourg*, Bastogne, 1995, p. 173.

⁸² A.M.C., A.P., Steenkerque, 22 avril 1696.

⁸³ Ainsi à Steenkerque, annonce des confessions en vue du jubilé. A.M.C., A.P., Steenkerque, 10 juin 1770; à Neufvilles : *ouverture du jubilé donné aux fidèles par Clément XIII*. A.M.C., A.P., Neufvilles. 3 juin 1759.

⁸⁴ A.É.T., A.P., Oeudeghien, 4. 9 mars 1758.

⁸⁵ Au sujet des bans, voir les statuts synodaux de 1631. Th. GOUSSET, *Les actes*, t. IV, p. 24 et le *Rituale ad usum dioecesis Cameracensis, ab illustrissimo et reverendissimo Domino D. Francisco de Salignac de*

semainiers sont parfois désignés comme registres aux bans. Ces annonces ont pour objectif de s'assurer auprès des fidèles de la paroisse qu'il n'existe aucun empêchement légitime à l'union : *Sy il a quelqu'uns qui scait quelque empachement, est obligé sub peine d'escommunications de nous en avertire (sic)*⁸⁶. Ils sont annoncés trois dimanches de suite ou deux seulement lorsqu'une fête avec obligation d'entendre la messe s'intercale qui permet également une annonce⁸⁷. Ici ou là, une publication se trouve arrêtée, sans doute en raison de l'annulation de l'union projetée⁸⁸. Le mariage suit généralement de très près la publication des bans. Pour les dix-neuf mariages célébrés à Quartes de 1746 à 1750, le délai moyen entre la publication du dernier ban et la célébration nuptiale est de trois jours. Encore deux délais hors norme de sept et neuf jours tirent-ils la moyenne vers le haut⁸⁸. La célébration se déroulait donc en semaine, le plus souvent le mardi ou le mercredi. Elle n'était que très rarement annoncée⁸⁹. Ces bans étant publiés dans les paroisses des deux époux, ils permettent de pallier le silence des registres paroissiaux dans la paroisse du conjoint qui se marie à l'extérieur.

Dans la même ligne, les semaineiers nous renseignent à propos des éventuelles dispenses accordées par l'ordinaire. Dispense d'un ou plusieurs bans, sans doute en raison de l'urgence de conclure l'union⁹⁰. Des études sérielles en la matière nous éclaireraient sur le respect des préceptes moraux et sexuels au fil des XVII^e et XVIII^e siècles. D'autres dispenses portaient sur la consanguinité⁹¹.

la Motte Fénelon, archiepiscopo, duce Cameracensi recognitum ac illius auctoritate publicatum, Valenciennes, Henry, 1707, p. 123-126 (Bibliothèque du Séminaire épiscopal de Tournai, Musée F 3).

⁸⁶ A.É.T., A.P., Tourpes, 6. 14 janvier 1731.

⁸⁷ Dans la moitié des annonces de Tourpes en 1731 (sept sur quatorze), un des bans fut proclamé un jour de fête. Ainsi par exemple le jour de la Saints-Pierre et Paul (29 juin) pour Jacques Soudan et Marie-Albertine De Bliqy, les deux autres bans étant annoncés les dimanches 24 juin et 1^{er} juillet. Autre exemple à Henripont : le mariage Desmaret/Pierreux fut annoncé le quatrième dimanche après l'Épiphanie, le jour de la Purification Notre-Dame et le cinquième dimanche après l'Épiphanie 1740. A.M.C., A.P., Henripont.

⁸⁸ Seuls les deux premiers bans du mariage entre Ambroise-Joseph Poutre et Marie-Anne-Joseph Provost furent annoncés à Quartes les 13 et 20 février 1746. Aucune trace de ce mariage ne figure dans les registres paroissiaux des deux localités. A.É.T., A.P., Quartes, 1.

⁸⁸ A.É.T., A.P., Quartes, 1.

⁸⁹ Annonce le dimanche de la Quinquagésime 1686 du troisième ban de mariage entre Pierre Henneton et Jenne Gavelle, de Maubray, en même temps que la célébration du mariage, fixée au lundi. A.É.T., A.P., Maubray, 10.

⁹⁰ Mariage d'Alexis Le Maître et Jeanne-Françoise Dusar à Quartes, annonce unique le 12 février 1747, les futurs époux *ayant obtenu dispense de deux bans de son altesse monseigneur l'archeveque de Cambrai*. A.É.T., A.P., Quartes, 1.

⁹¹ Mariage d'Antoine-Joseph Dubar et Marie-Joseph Dubar de Quartes, dispense du troisième degré. A.É.T., A.P., Quartes, 1. 21 avril 1748. Sur les cas de consanguinité, voir le *Rituale* de 1707, p. 119-123.

Les funérailles et les offices pour les trépassés occupent une large part des annonces. Les plus discrètes sont les messes célébrées pour les enfants en bas âge - dites parfois messes d'anges. L'identité du défunt n'est généralement pas précisée⁹². Pour les autres enfants, en principe au-delà de huit ans⁹³, le curé annonce la célébration d'une messe avec pour seule précision le nom du père : *messe pour l'enfant Jean Baudry*. Il serait intéressant de déterminer l'âge à partir duquel un service d'adulte était célébré. Sans doute la frontière se situait-elle vers l'âge de la communion. On constate à Neufvilles que tous les jeunes gens qui bénéficient d'une messe commandée par la *Jeunesse* sont enterrés selon le rituel adulte.

Pour les défunts adultes, un service était célébré accompagné d'offices et de pratiques pieuses variables selon *l'état*, du premier au sixième - c'est-à-dire la solennité des funérailles. À cela s'ajoutait encore l'état *pauvre*⁹⁴. Cette organisation valait pour les localités rurales. En ville - encore conviendrait-il de connaître les critères de définition de celles-ci en matière ecclésiastique - existaient des règlements particuliers⁹⁵.

Le fait que l'état auquel seraient célébrées les funérailles devait être annoncé au prône, permet de catégoriser socialement la population. On remarque ainsi à Neufvilles que l'essentiel des funérailles étaient célébrées aux troisième et quatrième états, qui constituent respectivement 46,15 et 29,4 % de l'ensemble entre 1718 et 1786⁹⁶.

ÉTATS DES FUNÉRAILLES À NEUFVILLES, 1718-1786

1 ^{er} état	18	5 ^e état	20
2 ^e état	16	6 ^e état	35
3 ^e état	240	pauvre	3
4 ^e état	153	indéterminé	35

Certaines personnes munies du dernier sacrement faisaient l'objet d'une recommandation. Mais le caractère hebdomadaire des annonces limitait cette possibilité. La messe d'enterrement en elle-même est rarement signalée. Le

⁹² A.M.C., A.P., Henripont. 9 mai 1769.

⁹³ Un *Règlement touchant les services funebres* fut publié le 16 juillet 1740 par Charles de Saint-Albin qui rappelait ceux de François Vander Burch et Jacques-Théodore de Bryas (Bibliothèque du Séminaire épiscopal de Tournai, Musée F 3. Mandements pastoraux).

⁹⁴ *Idem*.

⁹⁵ On conserve le règlement pour la paroisse de Braine-le-Comte, qui distingue pour les adultes deux états nobles et six états bourgeois, sans compter le service des pauvres. A.É.M., A.P., Braine-le-Comte, 10. 1643.

⁹⁶ A.M.C., A.P., Neufvilles.

service, précédé des *commendaces*⁹⁷ et d'une ou plusieurs messes, avait lieu en début de semaine, le plus souvent le lundi, afin sans doute de permettre l'annonce à l'ensemble des paroissiens. L'heure variait selon la solennité des funérailles. La veille avaient éventuellement lieu les *vigiles*⁹⁸. Venait ensuite la messe du mois⁹⁹, aussi appelée trentième¹⁰⁰, souvent célébrée dans les jours suivant le service¹⁰¹. Au terme de l'année, une messe de l'an, parfois précédée d'une messe de demi-an, clôturerait les cérémonies¹⁰².

Les éventuels actes de générosité consentis à l'occasion des funérailles étaient portés à la connaissance des paroissiens : *Sa femme at ordonnez a l'eglise V sol; aux trespassez V sol; a Notre Dame V sol a la lampe du Venerable Saint-Sacrement V sol*¹⁰³.

Très présents également dans les annonces, les offices fondés en mémoire des défunts et particulièrement les obits. La prudence reste toutefois ici de mise. Les célébrations annoncées peuvent, d'une année à l'autre, connaître d'assez larges variations. Ainsi à Steenkerque : 55 obits en 1701, 73 en 1702 et 62 en 1703. En 1769, ils furent 91, en 1770 79 et en 1771 85¹⁰⁴. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces variations. Des obits pouvaient être omis suite à un défaut de paiement de la rente qui les finançait. Des fondations, en raison d'une diminution des revenus y liés, faisaient l'objet d'une réduction, le nombre d'obits pouvant alors varier d'une année à l'autre¹⁰⁵. Certains obits fixés un jour où un autre office avait déjà lieu ne faisaient sans doute pas l'objet d'une annonce. L'attention et la minutie des curés enfin peuvent expliquer nombre de variations. Des libéralités liées aux obits sont détaillées. Notamment

⁹⁷ C'est-à-dire de la récitation de psaumes, ceux-ci variant selon qu'il s'agissait des petites ou des grandes commendaces. J. GORLIA, *Histoire de Braffé*, Mons, 1949, p. 170-171; F. GODEFROY, *Dictionnaire*, t. II, p. 190.

⁹⁸ Ainsi à Steenkerque, un service de base : *Lundi le service priant Dieu pour l'ame de Catherine Francoise Thomas, le petite commendasse et la messe du service vers les six heures*. Dimanche après l'octave de l'Ascension 1773. Par contre, Jacques Legaste eut droit à plus de solennité : *Lundi le service priant Dieu pour l'ame de Jacques Legaste, vigile a 9 leçon aujourd'hui apres vespres et le salut de trespassez, Lundi laudes et la messe du St Esprit vers le 8 heures. Le commendasse et la messe du service vers les 9 heure*. Troisième dimanche après Pâques 1773. A.M.C., A.P., Steenkerque.

⁹⁹ A.É.T., R.P., Mainvault, 626. 6 mai 1627.

¹⁰⁰ *Mardi le trentieme pour le meme* (Nicolas Miché). A.M.C., A.P., Steenkerque, 16 janvier 1770.

¹⁰¹ Le 3 avril 1769 on célébra à Henripont les vigiles du service de Marie Willot après les vêpres, le lendemain eut lieu son service, le 5 la messe d'enterrement et le 6 la messe du mois. A.M.C., A.P., Henripont.

¹⁰² A.M.C., A.P., Naast. 12 août 1722.

¹⁰³ A.É.T., A.P., Maubray, 10. Obsèques de Jean Baillart, dimanche de la sexagésime 1686.

¹⁰⁴ A.M.C., A.P., Steenkerque.

¹⁰⁵ Concernant la déservitude des fondations obituaires, voir Ph. DESMETTE, *Les fondations obituaires d'une paroisse rurale hainuyère sous l'Ancien Régime : Saint-Nicolas à Neufvilles*, dans *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. LXXVI, 1994, p. 131-168.

lorsque les pauvres de la paroisse pouvaient recevoir une aumône en assistant à la célébration¹⁰⁶.

2.4. Prédication et Sacrements

Les semainiers peuvent renfermer quelques données relatives aux prédications. Il n'est certes pas fait allusion aux prêches habituels des dimanches et fêtes qui allaient en principe de soi¹⁰⁷. Sauf lorsque la prédication touche un thème précis en lien avec le calendrier liturgique. Ainsi la Passion le dimanche de la Passion¹⁰⁸ ou le dimanche des Rameaux¹⁰⁹. Plus souvent ce sont des sermons extraordinaires que le pasteur signale à ses fidèles, soit prononcés par lui-même, comme les jeudis de Carême¹¹⁰, soit par un religieux¹¹¹.

La confession trouve également écho ici. Les parents sont priés d'envoyer leurs enfants à un moment précis en vue de la confession pascale¹¹². Parfois, les confessions ont lieu par hameaux et sont réparties sur plusieurs jours¹¹³. Par ailleurs, régulièrement, des religieux se rendent dans la paroisse à cette fin, *pour rendre service* dit-on¹¹⁴. Les noms des prêtres admis *ad confessiones audiendas* pouvaient être communiqués aux fidèles¹¹⁵. Des réguliers venaient aussi célébrer la messe à une occasion particulière¹¹⁶.

Au-delà de la mise en oeuvre de ces pratiques, c'est donc la présence des

¹⁰⁶ Mercredi le second obit renté priant pour l'am de Jacque Le Leu, vigiles a 3 lecon. Au chapelain 3 sous; aux enfants 3 sous; pour offrir 3 sous; pour lumineaire 2 sous; aux povre pour 20 sous de pain. A.É.T., Registres paroissiaux, 626. Mainvault, 6 juin 1627.

¹⁰⁷ Sur le développement de la prédication les dimanches et fêtes au fil des XVII^e et XVIII^e siècles, voir M. CLOET, *La religion... XVII^e siècle*, p. 929-930 et ID., *La religion populaire dans les Pays-Bas méridionaux au XVIII^e siècle*, dans *Revue du Nord*, t. LXVIII, 1986, p. 623.

¹⁰⁸ A.É.T., A.P., 75, Aubechies, 1645.

¹⁰⁹ A.É.T., A.P., Oeudeghien, 2. 1702.

¹¹⁰ A.É.T., A.P., Oeudeghien, 2. 1702.

¹¹¹ A.M.C., A.P., Louvignies, 19. 22 mars 1723 : prédication le lundi des Rameaux par un Père de Soignies; 28 mars 1723. Prédication par un Capucin.

¹¹² A.D.N., J 881/124. 8 mars 1739, soit un vendredi à 6 heures du matin (Etroeungt). De même à Henripont, le mardi avant Pâques pour les enfants non-communiants. A.M.C., A.P., Henripont, 21 mars 1769.

¹¹³ Ainsi à Steenkerque du lundi au mercredi à 6 heures. A.M.C., A.P., Steenkerque, 10 juin 1770.

¹¹⁴ A.É.T., A.P., Harchies, 178. Immaculée Conception 1753.

¹¹⁵ Au nombre de cinq à Binche en 1613. A.É.M., A.P., Binche, 71. 24 mars 1613.

¹¹⁶ A.M.C., A.P., Louvignies 19. 10 mai 1722. Un Carme dira la messe à l'occasion de la procession locale.

religieux dans la paroisse, des terminaires¹¹⁷, qui peut être approchée par ce biais¹¹⁸. À Naast, le semainier de 1782 annonce la venue d'un dominicain à trois reprises et celle d'un carme à une reprise¹¹⁹. Leur présence était parfois plus fréquente aux alentours de Pâques. Ainsi durant la semaine sainte à Neufvilles en 1759, un capucin vint confesser le lundi matin, des dominicains le mercredi après-midi et le jeudi matin¹²⁰. Fréquemment, des religieux mendiants quêtaient dans la paroisse, notamment en vue de récolter du beurre¹²¹, du houblon¹²² ou de la *chaire*¹²³. La générosité des paroissiens répondait aux *services* rendus par ces réguliers.

Obligation était faite encore au prêtre d'annoncer la prochaine réception du sacrement de l'ordre par un paroissien : *Suivant les ordonnances du saint Concile de Trente, nous vous avertissons que maitre Miché Cambier demande de recevoir l'ordre de prêtre a la prochaine ordination. C'est pour quoy nous vous avertiçon de la part de Monseigneur l'archeveque de nous avertir sy vous connaissez en luy quelque empeschement qui doive le faire exclure dudit ordre sacré*¹²⁴.

2.5. L'éducation

L'école, on le sait, constitua un des enjeux de la reconquête catholique. La plupart des paroisses disposaient d'une école fondamentale à la fin de l'Ancien Régime et souvent même bien plus tôt. Les écoliers avaient pour patron saint Grégoire et assistaient logiquement à la messe célébrée en son honneur le 12 mars¹²⁵. Des fondations obituaires prévoyaient des distributions de pains aux enfants présents¹²⁶. L'école se tenant seulement à la «mauvaise» saison, le curé annonçait l'ouverture par le *clerc*, le plus souvent en octobre ou

¹¹⁷ *Le pere terminaire des recolets viendra pour vous rendre service.* A.É.T., A.P., Gaurain, 178. 8 décembre 1753.

¹¹⁸ Ces mendiants devraient leur nom à l'obligation qui leur était faite d'exercer leurs fonctions dans un district bien délimité. J. BERLIOZ, *Terme*, dans *Dictionnaire encyclopédique du moyen âge*, éd. A. VAUCHEZ, t. II, Paris, 1997, p. 1 491.

¹¹⁹ A.M.C., A.P., Naast, 1782.

¹²⁰ A.M.C., A.P., Neufvilles.

¹²¹ À Etroeungt, un dominicain vint faire la quête au beurre le 30 mai 1739 et un récollet le 23 juin. A.D.N., J 881/124.

¹²² A.É.T., A.P., Harchies, 178. 19^e dimanche après la Pentecôte 1771.

¹²³ A.M.C., A.P., Neufvilles. 5 janvier 1681. Cette formule correspond au mot près à celle qui figure dans le *Rituale* de 1707, p. 117.

¹²⁴ A.É.T., A.P., Tourpes, 6. 25 février 1731.

¹²⁵ A.D.N., J 881/124. Etroeungt, 1739; A.M.C., A.P., Naast, 1782. Sur cette dévotion, voir E. MATTHIEU, *Histoire de l'enseignement primaire en Hainaut*, Mons, 1897, p. 42. Il s'agit d'une date à laquelle est fêté Grégoire le Grand.

¹²⁶ A.É.T., A.P., Oeudeghien, 2. 21 juin 1702.

novembre¹²⁷. Il pouvait aussi rappeler aux parents les contraintes qui pesaient sur eux à ce sujet : *Avertir pere et mere d'envoyer leur enfans a l'ecole a faute de quoi ils seront tous privé de la table de charité par ordonnance de mayeur et eschevins et tous ceux qui vont a l'ecole hors de la paroisse*¹²⁸.

À côté de l'école, l'instruction religieuse des enfants transparait au travers des annonces. Il convenait d'avertir de la tenue des séances de catéchisme. Ainsi à Naast, où la périodicité se révèle très variable, on peut relever vingt-trois annonces de septembre 1782 à août 1783, vingt-sept en 1785 et vingt-et-une en 1787¹²⁹. Selon les années, le nombre de réunions mensuelles varie fortement : quatre en janvier 1785 et une seule en janvier 1783. À Oeudeghien, vingt-neuf mentions apparaissent pour l'année 1702¹³⁰.

2.6. La vie associative

Les semainiers se révèlent une source particulièrement précieuse pour établir, faute d'autres documents, l'existence d'une - ou plusieurs - confrérie(s) dans une paroisse¹³¹. Peuvent être rappelées aux fidèles les fêtes patronales¹³² et les indulgences éventuelles y liées¹³³, les messes anniversaires pour les confrères défunts¹³⁴ ou encore l'obit célébré pour chaque membre décédé au moment de son trépas¹³⁵. Encore faut-il demeurer prudent quant à la nature des groupements mentionnés : confréries religieuses, professionnelles, militaires...¹³⁶ Les curés n'éprouvaient pas la nécessité de fournir des précisions à des fidèles au fait de la réalité locale. Certains détails peuvent toutefois nous éclairer. À

¹²⁷ 30 novembre 1702. A.É.T., A.P., Oeudeghien, 2; 14 octobre 1739. A.D.N., J 881/124. Etroeungt, 1739.

¹²⁸ A.M.C., A.P., Henripont. 1^{er} janvier 1769.

¹²⁹ A.M.C., A.P., Naast.

¹³⁰ A.É.T., A.P., Oeudeghien, 2.

¹³¹ Ainsi la confrérie Saint-Barthélémy d'Erbaut, connue seulement par sa mention dans un semainier. Lens, Doyenné, A.P., Erbaut. Semainier, 1733.

¹³² Confrérie du Mont-Carmel à Bois-de-Lessines, fête principale le dimanche 17 juillet 1721. A.É.T., Registres paroissiaux, 63.

¹³³ A.É.M., A.P., Binche, 71. 19 avril 1613. Fête de Saint-Ursmer, indulgences plénières pour les confrères et *ceux qui se rangeront en la confrerie*.

¹³⁴ Confrérie du Rosaire de Gages, obit le 3 octobre 1735 pour les confrères trépassés. A.É.T., Archives locales, P 1 197; confrérie de la Trinité de Laplaigne, obit le lendemain de la Trinité. A.É.T., JL 614. Semainier, 1776.

¹³⁵ A.É.T., A.P., Chapelle-à-Oie. Dix-septième dimanche après la Pentecôte 1730, obit pour Jeanne Du Marez, consoeur des Trépassés.

¹³⁶ Sur les différents types de confréries, voir Ph. DESMETTE, *Dans le sillage de la Réforme catholique : les confréries religieuses dans le Nord du diocèse de Cambrai (1559-1802)*. Thèse de doctorat inédite, Louvain-la-Neuve, 2005, p. 218-226.

Jemappes, les offices des confréries sont systématiquement célébrés à l'intention des confrères et consoeurs (Rosaire, Saint-Martin). La confrérie Saint-Sébastien fait exception, pour laquelle on mentionne les seuls confrères, comme le voulait l'usage dans les groupements militaires¹³⁷.

L'étude des populations confraternelles peut également trouver ici une source précieuse. En effet, les services funèbres célébrés par les confréries pour leurs membres peuvent être mis en parallèle avec l'ensemble des décès dans la paroisse. De cette manière, il est possible de déterminer quel pourcentage des paroissiens appartenaient à ces groupements. Toutefois, la prudence s'impose. Les confréries ne faisaient célébrer ces services que pour les membres en règle de paiements. D'autre part, elles recrutaient en dehors de la paroisse. Les pourcentages dans le premier cas seront donc minorés, dans le second surestimés. À titre d'exemple, cette méthode permet d'estimer que de 1680 à 1708 la confrérie du Rosaire de Neufvilles regroupait 55,8 % des paroissiens décédés, non compris les enfants qui bénéficiaient d'offices particuliers. De 1718 à 1786, ce pourcentage grimpe à 68,4 %¹³⁸.

Grâce aux mentions de l'état des funérailles dont nous avons parlé, il est possible d'approcher le niveau social des confrères. À Attre, sur les vingt-huit membres de la confrérie des Trépassés décédés de 1774 à 1779, cinq eurent des funérailles au 6^e état, onze au 5^e état, un au 4^e état, un au 3^e état et enfin huit au 1^{er} état. Soit une réelle diversité sociale¹³⁹.

La *Jennesse*, ce groupement informel qui réunissait les jeunes gens sans doute à partir de la puberté, apparaît ici où là. On voit le service funèbre d'une jeune fille suivi d'une messe *à l'intention de plusieurs filles ses amies*¹⁴⁰. Ces jeunes filles avaient le plus souvent pour patronne sainte Catherine¹⁴¹.

2.7. Une géographie paroissiale

L'église paroissiale constitue le principal lieu de culte évoqué dans les semainiers. À l'intérieur de celle-ci, divers autels et chapelles pouvaient être utilisés. Les semainiers de Binche renseignent ainsi de nombreux offices célébrés dans les chapelles de l'église : Saint-Ursmer, Saint-Pierre, Saint-Georges,... On apprend aussi l'existence d'un autel privilégié favorisant la

¹³⁷ A.É.M., A.P., Jemappes, 39. Semainier, 1716. Confrérie Saint-Crépin, patron traditionnel des cordonniers à Binche. A.É.M., A. P., Binche, 71. Obit le 29 octobre 1613.

¹³⁸ A.M.C., A.P., Neufvilles. Semainiers, 1680-1786.

¹³⁹ A.É.M., A.P., Attre, 3. Semainier, 1773-1793; Registres paroissiaux, Attre, 4.

¹⁴⁰ A.D.N., J 881/124. Etroeungt, 6 août 1739. Service à l'intention *des jeunes ses compaignons*. A.É.T., Tourpes, 4. 22 novembre 1689.

¹⁴¹ A.D.N., J 881/124. Etroeungt, 25 novembre 1739.

délivrance des âmes du purgatoire¹⁴². Mais des offices avaient également lieu dans d'autres édifices : hôpitaux Saint-Pierre et Saint-Jacques, chapelle du cimetière, etc. Vraisemblablement tous édifices desservis par le clergé paroissial. Peu d'indications sont par contre à relever à propos des célébrations dans des établissements réguliers¹⁴³.

À la campagne, ces mentions sont évidemment plus rares, mais on peut constater aussi une décentralisation du culte à certaines occasions. Notamment lors des rogations où certains offices pouvaient être célébrés dans une chapelle isolée¹⁴⁴. Des oratoires qui abritaient un culte particulier, tel Notre-Dame du Buisson à Oeudeghien, accueillait à diverses occasions les fidèles de la paroisse, en l'occurrence lors de fêtes de la Vierge¹⁴⁵. À Tourpes, le curé annonçait régulièrement des offices célébrés dans les sanctuaires de pèlerinage, situés dans les paroisses voisines de Notre-Dame de la Tombe et du Mont de la Trinité. Il pouvait s'agir d'offices demandés par des fidèles ou d'offices pour la communauté auxquels les participants se rendaient en cortège¹⁴⁶.

2.8. La charité chrétienne

L'ordinaire autorisait l'organisation de quêtes dans les paroisses du diocèse afin de venir en aide à des personnes confrontées à de brutales difficultés. En ordre principal, les victimes d'incendies¹⁴⁷. Exceptionnellement, ces quêtes pouvaient être organisées au domicile des habitants et non pas à l'église : *Il faut publier aujourd'hui à la messe paroissiale de la part de monseigneur de Cambrai que l'église paroissiale de Coursel-le-Compt, diocèse d'Aras, est brûlée avec 68 maisons du même village et que l'envoie dudit village ira cette semaine faire la quête dans Gaurin et Ramecroix avec un homme de connaissance. C'est à dire qu'il ne faut pas faire la quête dans l'église*¹⁴⁸.

Outre ces drames, la générosité des fidèles était sollicitée en vue d'assister des nécessiteux « simplement » confrontés aux difficultés de la vie : un étudiant pauvre désireux de poursuivre ses études, une femme *qui a perdu ses sens* afin de

¹⁴² Sur les autels privilégiés, voir E. MANGENOT, *Autel*, dans *Dictionnaire de théologie catholique*, t. I, Paris, 1899, c. 2 584.

¹⁴³ Dédicace de l'église des soeurs noires à Binche. A.É.M., A.P., Binche, 71. 1613.

¹⁴⁴ À Neufvilles, messe le lundi à la chapelle d'Hubermont et le mercredi à la chapelle de Bagenrieu. A.M.C., A.P., Neufvilles, 23 et 25 mai 1724.

¹⁴⁵ Par exemple, l'Annonciation et la Visitation 1702. A.É.T., A.P., Oeudeghien, 2. Autre exemple, la chapelle du refuge à Steenkerque. A.M.C., A.P., Steenkerque. 18 juin 1696.

¹⁴⁶ A.É.T., A.P., Tourpes, 6. 14 février, 4 mars, 11 mars 1689.

¹⁴⁷ A.É.T., Registres paroissiaux, 626. Mainvault, 4 juillet 1627. Recommandation d'un homme ayant eu sa maison brûlée à Forest.

¹⁴⁸ A.É.T., A.P., Gaurain, 176. Billet volant dans le semainier 1726-1738.

lui permettre d'effectuer une neuvaine, une *pauvre vesve malade au lict couchée sur l'estrain en son cave*¹⁴⁹, un *pauvre mainage (...) dans une grande nécessité*¹⁵⁰. À d'autres moments, le prêtre signale la perte d'un objet que son propriétaire souhaitait retrouver : *un chappelet perdu avec des mayes d'argent*¹⁵¹.

*

Souvent négligés, les semainiers renferment donc des données nombreuses et variées touchant la vie paroissiale au sens large. Bien souvent, ils permettent d'avoir connaissance de pratiques ou d'événements qui ont laissé peu de traces par ailleurs. Outre un évident intérêt pour l'histoire locale, ils offrent la possibilité d'approcher l'ampleur et le développement de ces pratiques. En effet, leur abondante conservation et leur formalisme dans les sujets abordés ouvrent largement la porte à une approche comparative englobant diverses paroisses. Par ailleurs, le large espace chronologique qu'ils couvrent - les deux derniers siècles de l'Ancien Régime et au-delà - fournit l'opportunité d'analyser l'évolution de nombreux phénomènes.

Cette démarche comparative - qu'elle soit géographique ou temporelle - se révèle même indispensable. Toujours il importe en effet de demeurer critique face à des documents dont la valeur dépend de l'attention et du soin portés à leur rédaction par leurs auteurs. De surcroît, la portée des annonces exige la prudence. Elles reflètent certes des pratiques concrètes, avérées (ainsi les funérailles, les mariages, les messes à dévotion), mais à côté de cela, elles nous éclairent peu sur la participation et l'adhésion de la masse des fidèles. Si l'on peut constater le relais par les curés d'exigences et d'instructions émanant de la hiérarchie ecclésiastique (on pense aux jours fériés par exemple), nous demeurons dans l'expectative quant à leur application. Documents de proximité, les semainiers ne peuvent pour autant tout révéler. Aussi sera-t-il toujours intéressant de confronter les données récoltées ici avec d'autres sources. On pense en ordre principal à l'ensemble des archives paroissiales.

Ph. Desmette
Facultés universitaires Saint-Louis, Bruxelles
desmette@fusl.ac.be

¹⁴⁹ A.É.M., A.P., Binche, 71. 14 et 28 avril, 10 mars 1613.

¹⁵⁰ A.D.N., J 881/124. Etroeungt, 10 mai 1739.

¹⁵¹ A.É.M., A.P., Binche, 71. 26 mai 1613.